

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **DE L'ECOLE FRANCOPHONE DE MUSIQUE D'ISTANBUL**

(Association Loi 1901 – Enregistrement J.O. Association No 0041 de 2002)

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 14 Octobre 2009 dans l'auditorium du lycée Notre-Dame de Sion entre 18h30 et 20h45.

Une personne était présente à l'entrée afin d'accueillir les arrivants, vérifier les cartes d'adhérents et faire remplir la liste d'émargement.

#### **Les présents à l'assemblée générale :**

##### **1. Le Conseil d'administration :**

Mme Virginie Findeling - Présidente  
Mme Arpi Akaeren Candan - Trésorière  
M. Luc Vogin - membre de droit  
M. Yann de Lansalut - membre de droit  
Mme Emmanuelle Beaufiles – membre de droit

##### **2. Le directeur pédagogique :**

M. Martin Stern

##### **3. Les parents et les professeurs :**

Il a été dressé une liste d'émargement jointe en annexe 1.

#### **Ouverture de l'AG à 18h45 :**

La Présidente a remercié les participants d'être venus. Chaque membre du Conseil d'administration s'est présenté ainsi que le directeur pédagogique. La présidente a alors donné la parole à M. Martin Stern pour commencer la séance par le bilan de la rentrée avant de traiter les points à l'ordre du jour :

Election des membres actifs du CA  
Vote du budget prévisionnel  
Vote des projets de l'association

### **Bilan de la rentrée :**

M. Martin Stern a présenté le nombre d'adhérents ainsi que le nombre de professeurs de l'EFMI pour l'année 2009-2010. Il a ensuite rappelé les nouveaux modes de paiement des professeurs de musique, des adhésions et a présenté les deux conventions professeurs – élèves, adhérents – EFMI (Annexe 2)

Un parent a demandé qui recrutait les professeurs de musique, quel était le rôle de Mme Emmanuelle Beaufiles, si le recrutement était soumis à un vote, si le directeur pédagogique était seul responsable du recrutement. M. Martin Stern a répondu que le recrutement n'était pas soumis à un vote, qu'il se faisait sur présentation d'un CV, après un entretien. Il a rappelé qu'il était seul responsable du recrutement, cela faisant partie de ses prérogatives, ce qui ne l'empêchait pas de demander conseil auprès de Mme Emmanuelle Beaufiles, s'il l'estimait nécessaire.

### **Election des membres actifs :**

Mme Virginie Findeling a expliqué à cette Assemblée qu'elle-même et Mme Arpi Akaeren Candan avaient assuré l'intérim pour préparer la rentrée, et que, statutairement, le CA devait comporter 5 membres actifs élus dont les tâches sont : administrer l'Association, préparer les Assemblées et y participer. Elle a annoncé qu'il y aurait 4 réunions d'ici la fin de l'année. Se sont présentés pour les élections :

Mme Arpi Akaeren Candan  
Mme Virginie Findeling  
Mr Alain Brément  
Mme Claire Noel  
Mr Sylvain Delmas  
Mme Virginie Oral

Les membres actifs du Conseil d'administration ont été élus à l'unanimité, Mme Virginie Oral a été élue suppléante.

### **Vote du budget prévisionnel :**

Mme Arpi Akaeren Candan a présenté le budget prévisionnel (annexe 3) pour l'année 2009-2010. Ce budget a été voté à l'unanimité.

Mme la Présidente a annoncé que les pièces comptables pour l'année 2008-2009 lui avaient été transmises 2 semaines avant cette Assemblée et qu'il manquait des justificatifs comptables.

M. Yann de Lansalut a proposé l'intervention d'un cabinet comptable afin d'apurer les comptes de l'EFMI. Il a également proposé au CA de faire un procès de carence comme quoi le quitus du budget 2008-2009 n'avait pas été donné à l'Assemblée générale du 23 juin 2009.

Un professeur a demandé d'augmenter le budget prévu pour l'achat de partitions. Le directeur pédagogique lui a répondu qu'il était d'accord pour réfléchir à cette question.

Un professeur a demandé s'il était possible d'être salarié de l'EFMI. A la question posée par Jef Giansily de savoir si cette perspective était envisageable, M. de Lansalut a répondu que, si la demande était légitime, elle ne pouvait être satisfaite en raison du budget très insuffisant de l'Association. M. Vogin souligne le poids administratif que suppose la prise en charge de salariés ; d'autres pistes semblent plus intéressantes (travailleur indépendant) pour que les professeurs de l'EFMI puissent bénéficier d'une protection sociale.

## Vote des projets de l'Association :

M. Martin Stern a présenté le projet pédagogique de l'Association en s'appuyant sur les documents de l'annexe 4 qu'il a lui-même élaborés. Le projet a été adopté à l'unanimité.

A la question posée de savoir si l'on pouvait imposer un changement d'instrument, M. Martin Stern a répondu qu'il n'était pas question de cela, mais que le professeur pouvait recommander un changement d'instrument en fonction des qualités et des faiblesses d'un élève. Un instrument mélodique ou percussif étant souvent plus abordable, et pouvant éviter de décourager un élève à cause des contraintes multiples du piano (ex : lire deux clefs à la fois).

M. Martin Stern a précisé que seuls huit élèves étaient inscrits en musique d'ensemble, 4 en percussions, et 3 en chorale (pas assez pour maintenir le groupe). En raison de contraintes horaires, spatiales et financières (prix des cours), il paraît difficile d'envisager de rendre obligatoire comme en France la pratique collective de la musique. Il convient cependant de réfléchir aux moyens de l'encourager.

A la lecture de « Le faible nombre d'élève (4 inscrits, dont 3 en piano) rend difficile cette année la constitution d'un groupe de musique d'ensemble », un membre du public a souligné que les élèves de cycle 2 venaient souvent de Tarabya (Lycée P. Loti), et étaient soumis à des contraintes horaires et spatiales plus fortes que ceux de l'école primaire (Beyoglu).

M. Martin Stern a estimé que l'Association devait privilégier, à terme, une organisation **par départements** et a signalé que c'était d'ailleurs ce qui se pratiquait en France avec l'introduction progressive du jazz, de la musique ancienne et des musiques traditionnelles dans les conservatoires depuis une vingtaine d'années. De plus, un professeur a proposé d'ajouter un département « chansons ». Proposition acceptée.

M. Martin Stern a proposé aux professeurs une formation dont les travaux pourraient être préparés en collaboration avec Emmanuelle Beauvils, membre du Conseil d'administration de l'EFMI.

M. Martin Stern a signalé la gratuité des concerts proposés par Notre Dame de Sion pour les membres de l'EFMI. De son côté, l'EFMI annoncera sur son site internet les concerts donnés à Notre Dame de Sion. M. de Lansalut a précisé que la gratuité concernait bien entendu les concerts payants (par Biletix, par ex.), ce qui impliquait de présenter sa carte de d'élève à l'entrée.

### *Concernant les examens :*

1) Suite à une question du public, il a été rappelé la différence entre examens internes au cycle (choix des morceaux par le professeur) et examen de fin de cycles (choix des morceaux d'examen sur les listes des CRM de Lyon, Paris, etc.). La progression des élèves à l'intérieur d'un cycle étant très variable, il est difficile d'harmoniser les examens intermédiaires. A l'inverse, les professeurs s'accordent sur des exigences communes en fin de cycle (cf. réunions par disciplines)

2) Un membre du public a fait remarquer que l'absentéisme en solfège pouvait s'expliquer par l'hétérogénéité des élèves au sein d'une même classe. M. Martin Stern a répondu que l'équipe pédagogique avait constitué cette année des groupes de niveaux pour limiter ces différences. Elles subsistaient néanmoins pour plusieurs raisons : différences d'âge, d'instruments, etc.

*Projets de communication :*

- 1) M. Martin Stern a proposé la présentation des instruments par les professeurs dans les écoles. Le public a fait remarquer que cela avait eu un certain succès l'année précédente. Expérience à renouveler donc, et qui permettrait de promouvoir les classes autres que le piano.
- 2) Valérie Cevaer a proposé d'assurer le relais avec la personne qui lui succèdera pour le développement et la réorganisation du site internet.
- 3) Mme Emmanuelle Beaufils a proposé l'organisation d'un Concours instrumental public (payant) et la création d'un prix EFMI idée, bien acceptée par le public.

*Concernant les examens :*

- 1) M. Martin Stern a soulevé le problème de salles dont le nombre s'était restreint à l'Institut français. Ont été discutées les possibilités de dispenser des cours au lycée Pierre Loti (Tarabya) et au lycée Saint-Joseph (Kadiköy)
- 2) M. Martin Stern a proposé un **partenariat culturel** avec des centres ou des institutions culturelles (Klaxon, Institut italien, Goethe Institut, Institut Cervantes). L'idée d'une ouverture de l'EFMI à des communautés non francophones a semblé bien acceptée par les participants.

Emmanuelle Beaufils est intervenue pour suggérer de recourir à des magasins de musique qui envoient gratuitement des partitions aux écoles de musique.

**Fin de la séance à 20 H 45**

Mme Virginie Findeling a remercié toutes les personnes présentes à l'Assemblée.

ANNEXE 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ÉFTII

DU 14 OCTOBRE 2009

ORAL Virginie 


BREMENT Alain 

DELMAS Sylvain 

LOGE Frank 

Nicolas Roger 

NOËL Claire 


Jean-François Giansily 

Valérie Cevaci 

PECOUET Stéphane 

Emmanuelle BEAUFILS 

JOGIN Luc 

GIRAY Ajda ulhu 

BLEDA erid 

CANDAN Arpi 

CANDAN Garen 

Annie Rouxel 

REZAN RENATAR 

Martin Stan 

**Bilan rentrée 2009/10 – EFMI**

-116 inscrits ayant réglé leur cotisation

Inscrits par discipline au 14/10/09:

**Cours d'instruments :**

Piano : 71

Guitare : 10

Violon : 9

Flûte traversière : 7

Saxophone : 2

Chant, technique vocale : 2

Clarinette : 1

Chant lyrique : 1

Contrebasse : 0

**Cours collectifs et ateliers :**

solfège cycle 1 (1e et 2e années) : 8

solfège cycle 1 (3e et 4e années): 12

solfège cycle 2: 3

musique d'ensemble cycle 1: 8

Eveil musical : 4

Percussions : 5

Atelier jazz : 3

- Recrutements : Nicolas Royer (violon, oud), Duygu Demir (violoncelle), Ebru Emine (Clarinette), Stephane Pecquet (guitare) : professeurs francophones. 1 prof anglophone : Mathew Hall (contrebasse)
- 2 réunions ont été organisées par le directeur pédagogique : une réunion générale (12 septembre) et une réunion par disciplines (26 septembre)
- Bonne atmosphère de travail
- Nouveau fonctionnement de l'Ecole (conventions et mode de paiement des professeurs) bien accepté.



## EFMI - Projet d'orientation pédagogique 2009-10

Présenté par Martin Stern, Directeur pédagogique

### I- Organisation pédagogique de l'Ecole

Elle peut prendre 3 formes différentes :

a) **Par cycles :** Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie.

- **Eveil musical (5-7 ans) :** L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes, par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace. Tout au long de cette période d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée, et la notion de jeu omniprésente. L'éveil permet de développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant, de former l'oreille le plus tôt possible □ mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons, de favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

Remarque : l'EFMI a la chance de compter dans ses rangs un professeur spécialement formé à l'éveil musical, et titulaire du DUMI.

- **Pré-cycle :** Initiation au solfège et à l'instrument choisi. L'EFMI propose une formule de 45 mn avec le même professeur. Cette période de 1 ou 2 ans, sanctionnée par un examen interne, permet à l'élève de se familiariser avec les contraintes de l'instrument, de découvrir quelques aspects du répertoire. Elle permet au professeur de jauger la motivation, les capacités et la sensibilité musicale des élèves. Elle permet éventuellement une révision du choix de l'instrument : le piano ne convient pas à tous les enfants !

- **Cycle 1 (3 à 5 ans) : Objectifs :** Construire la motivation de l'élève et choisir la méthode appropriée à son apprentissage de l'instrument ; □ Constituer les bases de sa pratique et de sa culture musicales ; évaluation sur dossier + examen de fin d'année. La durée du cours d'instrument est d'au moins 30mn – possibilité d'un cours de 45mn à l'EFMI-, celle du cours de solfège est d'une heure (par groupe de 10). **Les textes officiels (schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse, 1996) insistent sur la nécessité d'une pratique collective de la musique (musique d'ensemble ou chorale) :** cette année, sur une trentaine d'élèves inscrits en cycle 1, seuls huit sont inscrits en musique d'ensemble, 4 en percussions, et 3 en chorale (pas assez pour maintenir le groupe). Il est urgent de remédier à cette situation.

- **Cycle 2 (3 à 5 ans) : Objectifs :** Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : une bonne ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans la pratique collective. 45 mn minimum de cours d'instrument et solfège obligatoire. Le faible nombre d'élève (4 inscrits, dont 3 en piano) rend difficile cette année la constitution d'un groupe de musique d'ensemble.

b) **Par disciplines :** L'Ecole propose cette année 9 disciplines instrumentales (chant, piano, violon, guitare, violoncelle, contrebasse, flûte et clarinette) et 5 disciplines en ateliers (solfège, musique d'ensemble, éveil musical et chorale). Le contenu et les objectifs de ces enseignements sont précisés à l'occasion des réunions par disciplines (2 par an). Malheureusement, on constate un très grand déséquilibre entre le nombre d'inscrits en piano (65 % des élèves) et dans les autres classes (clarinette : 1, saxophone : 2, violoncelle : 1, contrebasse : 0). L'EFMI n'étant pas

une école de piano, il est urgent de réfléchir aux moyens de renforcer les autres classes, notamment au moyen du développement de la musique d'ensemble et d'une organisation par départements.

c) A terme, on doit privilégier une organisation **par départements** : celle-ci permettrait aussi de valoriser les compétences particulières de chacun des professeurs et de permettre un meilleur investissement de chacun d'entre eux dans l'Ecole. 4 pôles se dessinent assez nettement, pour lesquels on pourrait désigner un responsable coordinateur : 1) classique 2) Jazz ; 3) Musiques du monde 4) Musique ancienne

## **II) Décisions pédagogiques pour 2009-10**

### **a) Suivi pédagogique :**

- Suivi de l'assiduité des élèves (feuilles mensuelles de présence des élèves : cours collectifs et individuels)
- Carnets trimestriels remis aux familles
- Rendez-vous pédagogiques entre l'élève, sa famille, le professeur et le Directeur en cas de problème, sur demande des intéressés.
- Le suivi pédagogique des professeurs s'appuie principalement sur les réunions organisées et animées par le Directeur. Celles-ci sont de deux types : 1) Réunions générales des professeurs (3 par an) : organisation des cours, des examens et des auditions ; rappels éventuels de quelques points du règlement intérieur ; questions relatives au matériel (commande de partitions, achat de matériel, état du matériel de l'EFMI, travaux nécessaires, etc.) ; éléments de formation continue (textes officiels, organisation des cycles, etc.) ; discussion des perspectives pédagogiques (nouvelles classes ou ateliers, projets collectifs ou individuels, etc.). 2) 2 réunions par disciplines / an : en septembre et avant les examens : présentation des méthodes et des cahiers d'études utilisés, harmonisation des attentes par cycle (3 critères : technique instrumentale, connaissance du répertoire, qualité de l'interprétation des œuvres).
- Les comptes-rendus des réunions pédagogiques seront prochainement publiés sur le site de l'Ecole ([www.efmistanbul.org](http://www.efmistanbul.org)).

### **b) Formation continue**

- Je propose aux professeurs deux demi-journées de formation : une sur le fonctionnement des Conservatoires de musique en France (avec lecture et commentaire des textes officiels) ; une autre sur la question de l'évaluation en musique. L'objectif est de mieux cerner les contraintes et les enjeux spécifiques de l'EFMI relativement à ce qui existe en France.

### **c) Auditions et concerts**

- 2 par an (une avant les vacances d'hiver, la seconde en fin d'année (avant les examens) : réorganisation des auditions pour éviter à tous de trop longs temps d'attente. Petit concert des professeurs lors de la deuxième audition, ou mieux, à l'occasion de la fête de la musique en juin.
- Gratuité des concerts proposés par NDS pour les membres de l'EFMI. De son côté, l'EFMI relayera sur son site internet les concerts donnés à NDS.

### **d) Examens**

- Harmonisation des niveaux d'examen par disciplines et par cycles sur la base indicative de ce qui se pratique en France dans les écoles municipales de musique (« Conservatoires à Rayonnement Municipal » ou CRM). Choix des morceaux d'examens de changement de cycle sur les listes des conservatoires municipaux des grandes villes françaises (Paris, Lyon, etc.)
- Les jurys d'examens seront composés au minimum du professeur, du directeur pédagogique et d'un intervenant extérieur rémunéré. Recrutement ponctuel d'un pianiste accompagnateur rémunéré pour les examens.

- Prise en compte de l'assiduité des élèves (solfège, musique de chambre ou d'ensemble) pour l'évaluation, ainsi que pour les passages en années de cycle et les changements de cycles.

#### e) **Partitions et matériel**

- Maintien du compte EFMI chez Dünya Ozalit (fotokopici)
- Mise en place d'un système de commandes groupées de partitions (instruments et solfège) avec 2 vendeurs parisiens : La flute de pan, et la Stravaganza. Ce système reste suspendu à l'obtention d'une adresse institutionnelle de l'EFMI en Turquie, pour éviter un blocage des colis en douane. Une demande a été faite en ce sens à l'Institut français, qui devrait être satisfaite prochainement.
- Achat de huit pupitres ; réparation des serrures des armoires ; achat d'un piano électrique par le Lycée St Benoît.
- Inventaire du stock de partitions de l'EFMI (en cours)

#### f) **Classes et ateliers**

- Recrutement de professeurs francophones de violon (Nicolas Royer), de clarinette (Ebru Mine), de violoncelle (Duygu Demir) et de guitare (Stéphane Pecquet). Recrutement d'un professeur de contrebasse américain (Matthew Hall). Retour de Luis et Gülseren Gomez (percussions) à l'EFMI et réintégration de Jérôme Rigaudias (piano)
- Ouverture de nouvelles classes : contrebasse, oud, chant et technique vocale. Pas d'inscrit en contrebasse et oud, 2 en technique vocale.
- Nouveaux ateliers : percussions (4 inscrits), chorale non lyrique, atelier de jazz (avec contrebasse) : 3 inscrits, musique de chambre pour instruments à vents, composition et arrangements, improvisation, un éveil musical 2<sup>ème</sup> année pour les enfants qui sont trop jeunes ou trop petits pour commencer un instrument comme la flûte ou la guitare : pas d'inscrits pour ces ateliers, c'est dommage.

### **III) Projets de communication**

- Organisation en début d'année scolaire d'une journée de présentation de l'EFMI à destination des élèves et parents d'élèves des établissements francophones.
- Présentation des instruments par les professeurs dans les écoles.
- Distribution élargie d'une brochure trilingue d'information en début d'année scolaire.
- Organisation d'une fête de la musique avec concerts des professeurs et présentation des ateliers (percussions, jazz, musique d'ensemble)
- Développement et réorganisation du site internet (**on recherche un volontaire pour s'en occuper** et prendre le relai de Valérie Ceaver que nous remercions chaleureusement pour le travail déjà accompli). Créer les rubriques suivantes : « Pédagogie », « Concerts », « Auditions » avec extraits vidéos, « Départements », « Parrainages », « Institutions partenaires », « Liens et adresses utiles ».
- Organisation d'une master class pour les pianistes avancés (artiste à contacter)
- Mise en place d'un parrainage d'artistes : rencontres, conférences, master classes, concerts. La violoniste Canan Leslie Anderson a déjà donné son accord de principe. Dans la mesure où ces opérations de parrainage reposent sur des relations personnelles entre un artiste et un membre de l'EFMI, elles ne nécessitent pas la signature d'une convention. L'important est que chacun y trouve son compte en terme de « visibilité » réciproque et de communication.
- Dans une perspective semblable, on peut également imaginer l'organisation d'un Concours instrumental public (payant) et la création d'un prix EFMI.

### **IV) Orientations fondamentales nécessaires au développement de l'Ecole**

- Réflexion collective sur la nécessité de limiter la demande en piano et de l'augmenter dans les autres classes. Cela permettrait de développer plus facilement les pratiques collectives de la musique (musique d'ensemble, ateliers, chorale) : il faudrait sans doute, à terme, rendre obligatoire (comme en France) la pratique collective par groupe de 5 à partir du cycle 1, mais cela pose immédiatement des problèmes de salles, de personnel, et de disponibilité des élèves et des familles.
  - Sur le règlement intérieur : les trois conventions permettent un fonctionnement plus souple et plus efficace. Réfléchir aux améliorations possibles en fin d'année, au vu de l'expérience passée.
  - Recherche de subventions publiques et de sponsors privés dans la perspective de pouvoir offrir, à terme, de véritables contrats de travail aux professeurs.
  - Développement des **partenariats de fonctionnement** avec les lycées francophones (« Saints ») et P. Loti : **nécessité absolue** en raison des coupes de budget subies par l'Institut français, contraint de multiplier l'offre de cours de français pour boucler son budget de fonctionnement, et par conséquent, de restreindre le nombre de salles louées à l'EFMI.
  - Elaboration d'un **partenariat musical** avec des Institutions comme MIAM, Borusan, le Conservatoire d'Istanbul, et avec des salles de concerts.
  - Mise en place d'un **partenariat culturel** avec des centres ou des institutions culturelles (Klaxon, Institut italien, Goethe Institut, Institut Cerventes, etc.)
-